

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU TARN

2016 - 018

COMMUNE DE RIVIERES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL*Séance du 13 juin 2016*

L'an deux mille seize, le treize juin à 20h30, le Conseil Municipal de Rivières s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Christophe HERIN, Maire.

Présents : CASAGRANDE Hervé, CHOPO Guy, COMMENGE Hélène, DON Daniel, DONNAINT Cédric, HERIN Christophe, JACQUET Julie, MANEN Cyril, MAUREL Jean-Claude, PENNE Stéphane, SAINT-JEAN Marylis, SEBI Carine.

Absents : ROBERT Adrien, SEGAS Sophie.

Secrétaire de séance : MANEN Cyril.

L'ordre du jour appelle les questions suivantes :

2016/032 – Délibération : CDD agent ALAE

Manon SOUPART arrive au terme de son contrat d'apprentissage au 30 juin 2016. Il est nécessaire d'établir un nouveau contrat pour cet agent jusqu'à la fin de l'année scolaire, soit jusqu'au 5 juillet 2016 inclus, à raison de 22h30 sur la période du 1^{er} au 5 juillet 2016.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

2016/033 – Délibération : Aménagement du cœur de Bourg

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de rappeler la partie du PADD du PLU approuvé en date du 3 décembre 2012, concernant le cœur de village :

*« **Recentrer l'urbanisation sur le village** – La commune de Rivières ne dispose pas à ce jour d'un réel cœur de village. Le développement urbain de ces dernières années, organisé le long des principales voies de communication, a favorisé le mitage de l'espace. Le PLU entend renforcer l'effet « village » en favorisant des extensions urbaines de qualité autour du Bourg, notamment vers le Nord.*

Ainsi, il est envisagé de permettre prioritairement le développement des espaces non bâtis au cœur des espaces urbanisés, en priorisant le développement du cœur de village. Un travail de fond mérite d'être mené (notamment à travers les orientations d'aménagement) pour permettre un développement organisé tout en intégrant les contraintes présentes : Moulin, Entreprise de stockage de tuyaux, etc...

Il semble aujourd'hui nécessaire d'affirmer le rôle central du village en établissant des limites franches entre les espaces urbanisés, agricoles ou naturels. Le but est de maîtriser le caractère diffus et « spontané » de l'urbanisation de ces dernières décennies, en apportant d'avantage de cohérence dans les choix de développement urbain. »

En effet, cette délibération sera adressée à la SAFALT qui souhaite détenir une délibération sur le projet du cœur de Bourg, afin de prendre en compte le souhait d'acquisition par la mairie, des parcelles C 952/293/798/800/288/289/1033

situées au lieu-dit « Soubares » appartenant à la succession MASSOUTIE, représentant environ 2 hectares.

D'autres parcelles limitrophes intéressent la commune. Les propriétaires ont été contactés.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

2016/034 – Délibération : Prescription modification n°1 du PLU

Monsieur Le Maire rappelle que le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Rivières a été approuvé par délibération du 3 décembre 2012. Il explique notamment qu'il convient de procéder à une modification du document d'urbanisme pour :

- ⇒ Permettre l'extension d'un hangar agricole en zone Ap en le reclassant en A ;
- ⇒ Assouplir les règles de retrait en U3 et U2 (modification du règlement sur les articles 6 des zones U2 et U3) ;
- ⇒ Reprendre la destination du forum en assouplissant le règlement (zoné en UE actuellement) : reprendre règlement et zonage et créer un sous-secteur UEa, afin de permettre un changement de destination du forum à Aiguelèze (permettre notamment l'habitat, l'artisanat, les équipements, les terrains de camping) et faciliter la mutation de ce secteur ;
- ⇒ Rendre possible l'implantation d'un hangar pour maraichers ;
- ⇒ Passer la zone AUx0 en UX étant donné l'évolution de la desserte en réseau sur ce secteur ;
- ⇒ Modification des annexes (servitudes, DPU...) ;
- ⇒ Extension de la trame Loi Paysages sur l'ensemble du parc de « La Pougetterie ».

Le projet de la modification sera notifié aux personnes publiques associées concernées par la modification et sera mis à l'enquête publique pour une durée de 1 mois. Le dossier de modification du PLU, ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie de Rivières.

La présente délibération sera affichée pendant un mois dans la mairie de Rivières. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département (art. R.153-20 et R.153-21 du CU).

A l'issue de l'enquête publique, monsieur Le Maire en présentera le bilan devant le Conseil Municipal, qui en délibérera et adoptera le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, par délibération motivée.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- 1 - d'engager une procédure de modification du PLU, conformément aux dispositions des articles L153-36 à L.153-44 du Code de l'Urbanisme ;
- 2 - de donner autorisation au Maire pour signer toute convention de service concernant la modification du PLU ;
- 3 - que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes, seront inscrits au budget de l'exercice considéré.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Arrivée d'Hervé CASAGRANDE à 20h50

Délibération : Tarifs ALAE / Cantine

Tarifs cantine :

En rappel du compte-rendu de la précédente séance, la mairie a résilié son contrat avec la société « ANSAMBLE », afin de débiter une nouvelle expérience avec la cuisine centrale associative de Lagrave, en vue de la rentrée scolaire 2016/2017. En effet, ces derniers ont pour objectif de servir 40% de produits locaux par repas.

Le nouveau prestataire propose 3,25€ par repas enfant, soit 25cts de plus par repas qu'actuellement.

Le surcoût sera pris en charge à 50% par la mairie et 50% par les familles.

Tarifs ALAE :

Il n'y aura pas d'augmentation du tarif ALAE pour la rentrée scolaire 2016-2017.

Le prélèvement automatique pour ces 2 tarifications pourrait être mis en place dès la rentrée pour les familles intéressées.

Il est décidé du **report de délibération prévue à la présente séance**, préférant porter plus ample réflexion autour du tarif « enfant » mais également « adulte ».

2016/035 – Délibération : Plan communal de sauvegarde

Monsieur Le Maire rappelle les dispositions de la Loi n°2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile et du Décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 rendant obligatoire pour les communes dotées d'un Plan de Prévention des Risques Naturels, l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde. Il précise que ce document doit être approuvé par le conseil municipal. Pour mémoire, le DICRIM avait fait l'objet d'une validation par délibération antérieurement.

Madame SEBI et Monsieur MAUREL présentent aux Elus le **Plan Communal de Sauvegarde**. Ce document très exhaustif organisera et formalisera les obligations de la Municipalité et des services municipaux en matière d'information préventive et de gestion d'un sinistre : diffusion des recommandations de comportements, alerte des populations, soutien des sinistrés, et appui aux services de secours.

Véritable outil opérationnel à la disposition du Maire pour l'exercice de son pouvoir de police, le PCS lui permet d'assumer son rôle de directeur des opérations de secours, pour les opérations courantes et lors de la gestion d'un évènement majeur (tempête, inondations...).

Les risques répertoriés pour la commune de Rivières sont les suivants : inondation, retrait et gonflement des argiles, rupture du barrage, accidents sur la RD 988, installations classées (SIAEP, Moulin de Rivières, entreprise de tuyaux).

Les Elus sont invités à donner leur avis de transmission de ce document en Préfecture.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

2016/036 – Délibération : Statuts SDET

Comme convenu lors de la dernière séance et à la vue de la délibération demandant la modification des statuts du SDET au plus tard le 14 juillet 2016, le Conseil Municipal a souhaité rencontrer les responsables du SDET.

Deux représentants du SDET se sont déplacés afin d'échanger et d'expliquer qu'il s'agit de régulariser le cadre juridique du SDET et non pas sur la compétence obligatoire concernant l'électrification qui est de fait en tant qu'autorité organisatrice de la distribution d'électricité mais plus particulièrement sur les compétences optionnelles telle que l'éclairage public, la gestion des bornes de recharges électriques, distribution de gaz et des réseaux de chaleur.

Ultérieurement, une délibération devra être prise par la commune afin d'adhérer ou pas aux différentes compétences optionnelles.

Pour : 10

Contre : 1

Abstention : 1

Questions diverses

Participation citoyenne

La signature du protocole « voisins vigilants » est fixée au 28 juin.

Appel d'Offres

Quatre candidats ont répondu à l'appel d'offres concernant la mission d'étude pour la définition d'une politique d'aménagement, de développement touristique et d'amélioration de l'habitat, sur la zone touristique et résidentielle d'Aiguelèze.

Le montant des offres varie entre 42 000 et 58 000€. L'analyse technique est en cours. Le comité de pilotage va se réunir prochainement.

Assainissement

Le diagnostic fait ressortir la présence de nombreuses eaux parasites. Nous sommes dans l'attente de réponses quant au cofinancement des partenaires.

ALAE/Ecole

Suite au Conseil d'Ecole, l'équipe enseignante suggère de bénéficier de 3 ATSEM dès la rentrée prochaine, répartie comme suit : 1 en classe PS / 1 en classe MS / 1 en classe GS-CP

Pour mémoire : actuellement 2,5 ATSEM est au service de l'école.

La réponse de la mairie a été de rappeler les contraintes budgétaires fortes et que nous devons faire des économies.

L'étude en cours évalue le volume horaire nécessaire avant de prendre la décision finale. Une proposition constructive va être suggérée par la mairie.

A ce jour, l'effectif pour la rentrée scolaire 2016-2017 affiche 122 élèves inscrits.

Eclairage public

Dans le vote du budget entre en compte la continuité du changement de luminaire de type ballons fluos. 16 points lumineux vont être remplacés par des luminaires LED sur le secteur d'Aiguelèze. La deuxième tranche du secteur autour du port fait partie de ce programme de renouvellement, tout en supprimant 6 points lumineux. Ces travaux seront réalisés par la SPIE pour un montant de 13 115€ HT.

Par ailleurs, certains Elus proposent de réfléchir à une période d'extinction de l'éclairage public afin de réduire les consommations énergétiques. Cette opération ne peut se faire que par la concertation avec la population et une communication conséquente.

Baignade en milieu naturel

La mise en place se déroulera la dernière semaine de juin. L'ouverture est prévue première semaine de juillet. Cette année, les écoles alentours semblent être intéressées pour faire profiter de ce loisir aux enfants, début septembre.

Marché de Pays

Daniel DON rappelle que le marché est reconduit cette année, chaque lundi à partir de 18h00. Le premier aura lieu le 11 juillet, les Elus de Lagrave se joindront à ceux de Rivières. A l'inverse, lors du dernier marché, l'échange entre élus se déroulera sur la commune de Lagrave.

Port

Messieurs LAVILLE et LEGRAND étaient jusqu'à maintenant propriétaires du port d'Aiguelèze. Désormais, Monsieur LAVILLE s'est retiré. M.LEGRAND reste seul propriétaire et est sur le point de contractualiser avec un nouveau gestionnaire.

Bâtiment des Amarres – Partie restaurant

Le local dernièrement acheté a été aménagé. Les propriétaires du local « restaurant » ont sollicité la mairie pour recruter un restaurateur. La première proposition de candidat n'a pas été fructueuse.

Alex The Kid

L'entreprise antérieurement située à Aiguelèze dans les locaux de l'ancienne piscine est en liquidation. Les structures gonflables seront vendues aux enchères courant juin.

Fête du village

La fête du village aura lieu les 17, 18 et 19 juin, avec feu d'artifice et laser offert par la mairie qui sera tiré le samedi à 22h30.

Fin de la séance : 22h15

La date du prochain Conseil Municipal sera fixée ultérieurement.

DELIBERATIONS	THEME
2016/032	Délibération : CDD agent ALAE
2016/033	Délibération : Aménagement du cœur de Bourg
2016/034	Délibération : Prescription modification n°1 du PLU
2016/035	Délibération : Plan communal de sauvegarde
2016/036	Délibération : Statuts SDET

Ainsi fait et délibéré le 13 juin 2016.

Hervé CASAGRANDE	Guy CHOPO	Hélène COMMENGE	Daniel DON	Cédric DONNAINT
Christophe HERIN	Julie JACQUET	Cyril MANEN	Jean-Claude MAUREL	Stéphane PENNE
Adrien ROBERT <i>Absent</i>	Marylise SAINT-JEAN	Carine SEBI	Sophie SEGAS <i>Absente</i>	